

observation? C'est la situation que les gens de ma génération trouvent au début des années 1970 en entrant dans la vie active. Avec effarement, nous constatons que tout est détruit partout. C'est absolument insupportable. Soixante-huitards, nous étions une génération qui voulait changer le monde et nous avons mis la préservation du patrimoine archéologique au programme! C'est avec ces convictions au cœur que Jacques Lasfargues et d'autres acteurs ont petit à petit réussi à faire appliquer la loi...

Quels sont les autres acteurs qui ont contribué à la prise en compte de l'archéologie préventive?

Je me rappelle par exemple qu'en Moselle, dans les années 1980, des membres du service archéologique se sont enchaînés devant les bulldozers pour empêcher des destructions. Vincent Blouet, une sorte de moine républicain peu connu, mais au rôle important, a passé sa vie à organiser des sauvetages dans le département de la Moselle. Simple technicien dans un service archéologique, il a beaucoup accompli, malgré sa position modeste. D'autres archéologues des années 1970 et 1980 se battaient: en 1979, nous avons par exemple fondé *Les Nouvelles de l'archéologie*, une revue militante, qui vient de fêter ses 40 ans. Il y avait aussi sans arrêt des grèves, des occupations, bref, une pression venant du milieu des archéologues. Cela n'empêchait pas que dans certaines régions, on se laissait vivre sans mener la «partie de poker» que tentaient ceux qui essayaient de faire appliquer la loi d'une façon favorable à la préservation du patrimoine archéologique.

Est-ce grâce à ces acteurs de terrain que s'est installé le principe de l'aménageur-payeur, similaire à celui du pollueur-payeur?

Oui, mais seulement en pratique, car jusqu'en 2001, aucune base légale vraiment solide ne le justifiait. On comptait sur le volontariat des grands aménageurs, qui pouvaient facilement répercuter les coûts en se faisant passer pour des amis de l'archéologie, tandis que les petits refusaient. Il y avait aussi des cas bizarres: à l'époque des municipalités de Dominique Baudis [1983-2001, ndlr], la ville de Toulouse acceptait de financer les fouilles, puis faisait un procès à l'État pour se plaindre de l'illégalité de ce qui lui était demandé. Cela a sans doute contribué à mettre le problème du financement nécessaire de l'archéologie en évidence...

La société était-elle favorable au principe de financer l'archéologie préventive?

Tout à fait, comme le montre bien le fait que, en 1992, l'ensemble des pays d'Europe ont signé la convention de Malte sur la protection du patrimoine archéologique. Les pays



UN GRAND PROJET D'AMÉNAGEMENT RÉVÈLE LE PASSÉ ANTIQUE DE MARSEILLE

À partir de 1967, l'aménagement des terrains «derrière la Bourse» à Marseille (à gauche) a révélé l'importance de ce site regorgeant de vestiges antiques et médiévaux. Ainsi, ce puits (à droite) utilisé depuis le Moyen Âge (blocs et moellons du bas), mais réappareillé à l'époque moderne (blocs de calcaire).

signataires s'engageaient à faire de l'archéologie préventive. Mais il faudra attendre encore dix ans pour que cela se traduise en France dans la loi. Dès qu'il y avait une crise, on commandait un rapport, dont on ne suivait pas les recommandations. Plus de quarante rapports sur l'archéologie disant tous la même chose se sont succédé entre 1975 et 2001...

L'Association pour les fouilles archéologiques nationales a-t-elle joué un rôle important?

Oui, mais par un jeu de circonstances. Comme son nom ne l'indique pas, l'Association pour les fouilles archéologiques nationales (Afan) était une structure «bidon» créée en 1973 pour faciliter le versement de l'argent aux fouilles programmées des amateurs. C'était une sorte de «faux nez de l'État», comme on disait à la Cour des comptes. On lui donnait de l'argent et elle le versait aux fouilleurs bénévoles, à charge pour eux de renvoyer ensuite des factures.

Toutefois, quand les grands aménageurs ont commencé à financer les fouilles, il a fallu trouver une solution pour recevoir leur argent légalement. On a donc commencé à faire converger l'argent vers l'Afan, qui, de son côté, a attribué des contrats de travail à durée déterminée aux archéologues. Cela eut une certaine



L'opinion publique soutenait le principe de l'aménageur-payeur

importance, car se retrouvant dans la même structure, ces archéologues ont formé un nouveau corps intermédiaire, en comptant bientôt des centaines.

En 1985, on en a intégré une centaine à l'intérieur de la sous-direction de l'archéologie du ministère de la Culture. Mais malgré le départ de ces nouveaux fonctionnaires, les effectifs de l'Afan ont continué à monter. En 2001, ils dépassent 1 200 personnes...

Qu'est-ce qui a finalement décidé de la création d'une institution dédiée à l'archéologie préventive ?

Les «pousse-brouettes» qui peuplaient l'Afan sont vite devenus les professionnels les plus efficaces pour prélever correctement des données archéologiques sans délai excessif. Une fois au-dessus du millier, ils étaient déjà trois fois plus nombreux que les archéologues du CNRS, que ceux de l'université ou de la sous-direction de l'archéologie.

Alors, comme on les employait sans arrêt, on a commencé à en «cédéfier», mais ce n'était pas le rôle d'une association comme l'Afan d'employer une armée d'archéologues. Finalement, en 1998, une nouvelle crise a conduit à demander un nouveau rapport à trois personnes : un juriste, Bernard Pêcheur,

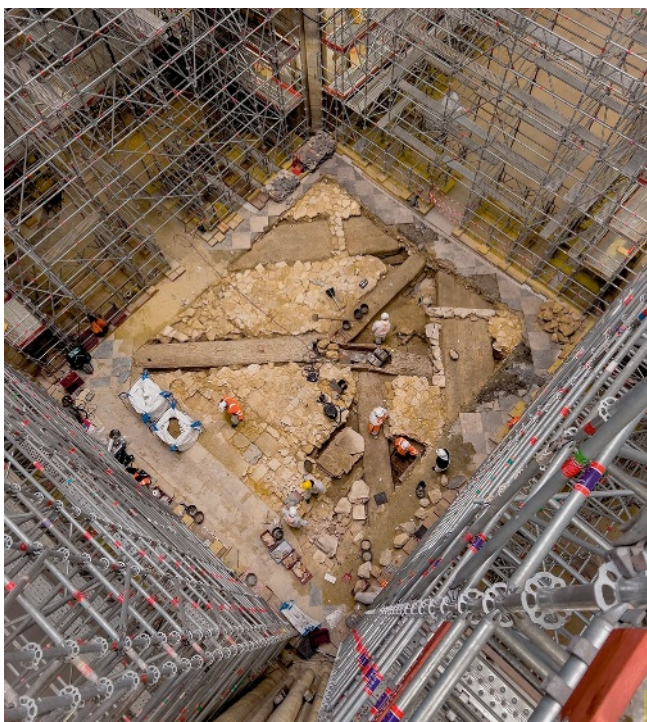
ancien conseiller social de Mitterrand et membre du Conseil d'État, un élu local, Bernard Poignant, maire de Quimper, et un scientifique – moi-même. Nous avons auditionné pendant un mois, puis proposé un texte de loi, qui s'est ensuite promené dans les ministères et a fait la navette entre Sénat et Assemblée. Il a été voté fin 2000, est ensuite passé devant le Conseil constitutionnel et Jacques Chirac l'a signé le 17 janvier 2001. Nous sortions enfin du marigot des rapports non suivis d'effets dans lequel nous pataugions depuis vingt-cinq ans...

Cet événement était historique et avait de multiples origines : le principe de l'aménageur-payeur était dans l'air et l'opinion publique le soutenait ; l'intérêt culturel pour le passé était devenu énorme, alors que cinquante ans en arrière il n'existait pas ; la convention de Malte obligeait à régler correctement ce problème à un moment ou un autre, et la France était en retard par rapport aux autres pays européens.

Que s'est-il passé au début de l'Inrap ?

Créé le 1^{er} février 2002, l'Inrap a aussitôt été remis en cause. En juin 2002, la majorité parlementaire change, alors que l'archéologie préventive, qui reposait avant sur le volontariat, s'impose partout. Dans de nombreuses régions, où l'on n'en avait pas l'habitude, les aménageurs découvrent qu'on leur impose de financer des fouilles.

Que fait un gros aménageur, qui mène un chantier de 30 millions d'euros dans le centre-ville d'une ancienne ville gallo-romaine et n'a pas prévu les 200 000 euros et les trois mois pendant lesquels 10% de l'emprise du chantier sera figée par l'Inrap ? Il appelle son maire, qui appelle son sénateur élu par lui... Tout l'été 2002, nous avons eu à l'Assemblée nationale et au Sénat une



LE CHANTIER DE NOTRE-DAME DE PARIS
LIVRE D'ANCIENNES SÉPULTURES

En amont du montage d'un échafaudage, la Drac Île-de-France a prescrit une fouille préventive au niveau de la croisée du transept de Notre-Dame. La fouille a révélé plusieurs sépultures, dont une contenant un sarcophage anthropomorphe en plomb intégralement conservé.

fronde. Les élus critiquaient en disant plus ou moins: «Mais qu'est-ce c'est que cette loi bolchevique votée sous l'ancien gouvernement!?» À mon sens, l'archéologie n'est ni de droite ni de gauche, mais si elle devait se rapporter à une tradition politique, elle serait de droite puisque les valeurs mémorielles et celle de l'identité nationale le sont! Quoi qu'il en soit, nous avons autant de problèmes avec les élus de gauche qu'avec ceux de droite.

Par chance, je connaissais Bernadette Chirac personnellement, de sorte que j'ai pu faire passer des messages... et puis Jacques Chirac s'intéressait personnellement à l'archéologie. Il a fallu se battre contre certains qui voulaient supprimer l'Inrap et la loi, et nous en avons eu la capcité parce que nous étions adossés à la convention de Malte. Le ministre de la Culture Jean-Jacques Aillagon [2002-2004, ndlr] était un peu dépassé, mais nous sommes arrivés à une sorte de compromis: le maintien de l'Inrap, le fait que les diagnostics préalable ne sont faits que par les services publics ou par ceux des collectivités territoriales et la soumission des fouilles à la concurrence.

Cela a donné la loi du 1^{er} août 2003, qui, à quelques réglages près, régit depuis l'archéologie préventive... Cette concurrence fait problème, car l'aménageur est tenté de prendre l'intervenant le moins cher et certaines entreprises privées proposent des prix inférieurs de moitié à ce qui serait nécessaire, au détriment des conditions de travail sur le terrain et de la recherche.

L'institutionnalisation de l'archéologie préventive a-t-elle favorisé des avancées scientifiques?

Sans nombre, puisque l'archéologie préventive produit désormais de l'ordre de 90% des données... Initialement nous n'avions fouillé qu'un village néolithique et un seul village médiéval: aujourd'hui, on en a des dizaines et une archéologie de la vie de populations entières apparaît. On imaginait la Gaule pleine de forêts et de sangliers, mais les fouilles d'autoroutes ont révélé une ferme aristocratique tous les 3 ou 4 kilomètres: le pays était plus déboisé qu'aujourd'hui! Le creusement du canal Seine Nord Europe a révélé des sites paléolithiques enfouis sous plusieurs mètres de loess, que l'on n'aurait jamais trouvés normalement... Les fouilles menées à Bergerac ont dévoilé des ateliers de taille néandertaliens uniques au monde; d'autres à Marseille, le plus ancien village connu du courant de néolithisation méditerranéen du pays.

Toutefois, d'emblée, nous avons structuré l'Inrap en une direction administrative, une direction scientifique et une direction du développement culturel, pour multiplier les colloques, les partenariats d'exposition muséale en France et ailleurs, produire des documentaires, des livres, des revues, des bases de données en libre accès. Et chaque année, lors des journées nationales de l'archéologie, des dizaines de milliers de personnes visitent les chantiers archéologiques.

Propos recueillis par François Savatier

BIBLIOGRAPHIE

D. Garcia, **L'archéologie préventive en France. Du sauvetage du patrimoine ancien à l'émergence de pratiques scientifiques et au partage de la connaissance**, *Histoire de la recherche contemporaine*, dossier : *L'Archéologie entre l'humain et les espaces*, 2020.

A. Lombard-Jourdan, **Les Halles de Paris et leur quartier**, publications de l'École nationale des chartes, 2009.

H. Troisgros, **Offrandes et ex-voto au couple divin Borvo-Damona dans la station thermique gallo-romaine de Bourbonne-les-Bains**, *Les Cahiers haut-marnais*, 1995.

A. Leroi-Gourhan, **L'hypogée II des Mournouards (Mesnil-sur-Oger, Marne)**, *Gallia Préhistoire*, 1962.

Pôle archéologie Orléans, **les archéologues du xxe siècle**, bit.ly/3qSMcuB